

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 4

Artikel: L'aménagement du territoire et l'avenir des régions françaises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Aménagement du Territoire et l'Avenir des Régions françaises¹

48

L'aménagement du territoire, tel que nous l'avons conçu et pratiqué en Suisse depuis 1930, est avant tout un aménagement passif. On endigue les constructions, on protège la nature, les sites d'intérêt national, la forêt, les eaux et l'air. Les prescriptions d'aménagement sont des garde-fous qui empêchent de faire quelque chose.

Dans les pays qui nous entourent, en revanche, l'aménagement du territoire a pris une autre direction. La France, l'Italie, la Grande-Bretagne se sont préoccupées à des degrés divers de corriger les distorsions résultant de la concentration urbaine en pratiquant une politique d'entraînement des régions les plus déshéritées. C'est un aménagement actif.

A l'heure où quelques cantons ont pris conscience de leur situation et tentent d'infléchir une évolution qui, pour beaucoup, paraît inéluctable et où les mesures fédérales ont encore un caractère lénifiant et non stimulant, l'étude de J.-F. Gravier devrait constituer pour nous un excellent sujet de réflexion.

*

J.-F. Gravier note dans son introduction que la prolétarisation a été refusée tout d'abord par des catégories sociales et qu'elle l'est aujourd'hui par des communautés territoriales. Hier c'étaient les mineurs et les cheminots qui réclamaient des conditions de vie meilleures; aujourd'hui, ce sont les pays sous-développés et les régions défavorisées des pays industrialisés – la Bretagne, le Mezzogiorno. L'aménagement du territoire se confond avec la cause de l'humanisme. Les déterminismes physiques de l'époque charbon-acier ont disparu.

Les conditions de la géographie humaine

Dans beaucoup de pays, en France notamment, les régions dépourvues de charbon et de matières premières étaient et sont encore parfois considérées comme n'ayant pas de vocation industrielle. Or, aujourd'hui, les possibilités d'expansion sont conditionnées par un nombre de facteurs plus restreint.

L'eau

Si l'on sait que l'eau est indispensable à la vie, on ne se rend pas encore très bien compte que l'aménagement hydraulique est un impératif. La consommation annuelle

par habitant croît sans cesse. En 1970, chaque habitant consommera annuellement environ 80 m³ d'eau potable. Des estimations raisonnables conduisent à penser que l'agriculture exigera, en 1980, environ 6000 m³ par ha. dans les régions méditerranéennes et 2000 m³ dans les régions «humides». Malgré un recyclage portant sur 50% des eaux utilisées, l'industrie consommera dans quinze ans près du double de sa consommation actuelle. On estime qu'en France la consommation totale en 1975 sera de 660 m³ par habitant et par an.

L'énergie

L'eau, élément vital, a été aussi pendant des siècles la principale source d'énergie. Lewis Mumford et Patrick Geddes distinguent, rappelons-le, selon le type d'énergie utilisé, les âges éotechnique (eau et bois), paléotechnique (charbon et acier) et néotechnique (électricité et pétrole). Alors qu'au cours des deux premiers âges le peuplement et le développement des cités sont liés à la présence de l'eau d'abord et du charbon ensuite, le troisième entraîne la libération des déterminismes géographiques. La substitution progressive du charbon par le pétrole et le gaz, l'apparition de métaux légers faciles à transporter renforcent la liberté d'implantation de l'industrie.

La révolution automobile et les communications

Les moyens de transport évoluent rapidement. Bien que l'on ne puisse pas dire que la route supplante le rail comme le pétrole le charbon, on assiste quand même à un sensible déplacement des rapports traditionnels. Aux Etats-Unis, la part des transports routiers est passée de 9,53% des transports totaux en 1940 à 22,85% en 1961. En Europe, il faut se contenter d'apprécier l'évolution d'après l'augmentation du parc des véhicules utilitaires. Sur le plan de l'urbanisation, l'influence s'exerce dans le sens de la décentralisation. La voiture, contrairement au chemin de fer, implique la division des charges et favorise la décentralisation des activités. Le téléphone, la télévision, le télécopieur, l'avion sont également par nature décentralisateurs.

La Suisse et Israël

J.-F. Gravier montre ensuite comment deux petits pays, la Suisse et Israël, ont réussi à surmonter de gros handicaps initiaux. C'est, dit-il, grâce à la promotion humaine et à l'esprit d'entreprise que la Suisse assure à sa population le niveau de vie le plus haut d'Europe et qu'Israël

¹ «L'Aménagement du Territoire et l'Avenir des Régions françaises», de J.-F. Gravier. Editions Flammarion, Paris 1964. 336 pages.

constitue un îlot de bien-être dans l'incurie du Moyen-Orient. Ces deux réussites ne signifient pas que la géographie économique puisse être indifférente à la géographie tout court. Les matières premières, les facilités de transport constituent aujourd'hui encore des rentes appréciables. Ce qu'il y a de changé par rapport au passé, c'est qu'elles ne créent plus des monopoles. Le premier pas de la décentralisation est la modification du milieu social par une injection de dynamisme économique.

Les vicissitudes du secteur primaire

On n'ignore pas que le secteur primaire voit ses effectifs régulièrement diminuer. Il semble que cette décroissance doit se situer à 2% par année dans les pays industrialisés. Mais l'auteur nous met en garde contre les statistiques agricoles. Ces dernières varient en effet fortement d'un pays à l'autre. L'exode est un phénomène général, qui provoque un vide social aux conséquences multiples. La densité de population est si basse que le financement des équipements collectifs est difficile. La présence d'un groupe mono-professionnel est stérilisant. La seule voie, pour revitaliser, est l'implantation d'activités secondaires et tertiaires.

L'exode rural se double d'un exode minier. Notre pays n'ayant jamais eu une activité notable dans ce secteur, je n'en rendrai compte que pour relever que les nouvelles sources d'énergie, contrairement au charbon, n'ont qu'une influence limitée sur le développement régional. L'expansion induite du complexe de Lacq, qui occupe 4500 travailleurs, s'est limitée à la vallée du gave de Pau et à ses abords. La situation d'ensemble du Sud-Ouest n'a pas été modifiée. Quant au pétrole, ses effets sont aussi limités. De plus, l'apparition des raffineries-grappe conduit à localiser des usines moyennes à proximité des centres de consommation.

L'aménagement industriel

Dans la quasi-totalité des pays industrialisés, les industries de transformation, qui occupent près de 85% de l'emploi manufacturier, sont affranchies des servitudes physiques. Leur localisation est assez indifférente, car les coûts de transport et de l'énergie ne représentent qu'une faible fraction des prix de revient. L'auteur considère donc que la vocation industrielle est ce qu'il y a aujourd'hui de mieux partagé au monde, à condition que se développe une vocation humaine pour l'industrie. Mais une politique d'aménagement doit tenir compte des possi-

bilités d'expansion des divers secteurs: en régression, les textiles, les peaux et les cuirs; en stagnation, l'habillement, le bois et l'ameublement; en expansion générale et continue, les arts graphiques, les métaux, la chimie, l'électronique et l'électrique. On peut dire en schématisant que l'implantation des branches d'avant-garde dépend des facteurs humains.

On assiste à une décentralisation spontanée. A l'aide des exemples de la Suisse et des Etats-Unis, J.-F. Gravier expose comment l'industrie en est arrivée à se disperser spontanément. Pour notre pays, l'auteur cite des statistiques globales sur le rapport entre la population des cantons et le nombre de travailleurs selon le recensement sur les fabriques. On peut se poser la question de savoir si ces données sont bien représentatives de l'évolution. S'opposant aux partisans des villes millionnaires, il préconise la création de complexes régionaux. Il faut éviter les extrêmes, l'un étant de refaire en province des petits Paris, l'autre de saupoudrer le pays d'industries. L'effort d'industrialisation doit donc porter sur de vastes espaces, qui seront des axes ou des nébuleuses selon la morphologie de la région. Mais pour que cet effort porte ses fruits, l'Etat doit pratiquer une politique d'entraînement qui puisse infléchir les décisions des chefs d'entreprise. A l'exemple français, italien et suisse (à l'échelon cantonal) qui repose sur des moyens devenus traditionnels (exonérations fiscales, prime d'équipement, commandes préférentielles, etc.), on peut opposer la politique anglaise des «development areas». Le «Board of Trade» a construit en douze ans 800 usines occupant plus de 185 000 travailleurs. Depuis 1959, certaines collectivités locales françaises se sont inspirées de cette politique pour équiper des terrains. Si cette politique a donné de bien meilleurs résultats que les moyens classiques, il faut en rechercher la raison dans le fait que l'industriel n'éprouve plus de crainte, ayant en face de lui des autorités capables et que le système de location-vente des usines fabriquées clés en main constitue une subvention dissimulée. Comme nous en avons également fait l'expérience en Suisse, les structures d'accueil devront aussi porter sur le logement, les loisirs (échelle locale), l'enseignement (échelle régionale).

Du tourisme à l'urbanisme

Jusqu'en 1930, les stations avaient un caractère urbain en raison de l'absence de moyens de transport individuels. Le tourisme ne jouait alors qu'un rôle extrêmement

restreint, seules les personnes aisées se rendant dans une station thermale, balnéaire ou climatique. Aujourd'hui, l'essor du tourisme n'est plus une inconnue. Dans notre pays, le total des nuitées d'étrangers a passé de 5 845 000 en 1939 à 10 981 000 en 1955 et 17 598 000 en 1962. En France, plus de 40% des adultes ont quitté leur domicile pendant les mois d'été. Ce qui signifie que le tourisme est devenu un facteur d'expansion locale et même régionale reposant sur ce que l'auteur nomme les gisements touristiques: le soleil, l'eau, la neige. Si la loi du doublement du nombre de skieurs en cinq ans continue à se vérifier, la France comptera en 1975 10 millions de skieurs. Mais le tourisme saisonnier entraîne une immigration résidentielle permanente et par la suite des activités économiques. Cette tendance, le maire d'Annecy l'a définie lapidairement: «Le cadre attire les cadres.»

Les mêmes raisons qui poussent l'homme à prendre des vacances, le font quitter la ville en fin de semaine. Disposant de quatre semaines de vacances et deux jours de congé hebdomadaires, l'homme a retrouvé le goût de la nature. S'appuyant sur une enquête de la Confédération générale des cadres, selon laquelle plus de 80% des cadres préféreraient le pavillon avec jardin, l'auteur porte une botte aux architectes créateurs d'immeubles-tours et d'immeubles-barrages.

Villes et campagnes

Qu'est-ce qu'une ville? Pour les Français, toutes les communes groupant au chef-lieu plus de 2000 habitants; vous connaissez notre définition: toute commune de plus de dix mille habitants; en Amérique, la définition a subi de nombreux changements. Depuis 1950, elle comprend les agglomérations de 2500 habitants au moins, la «frange dense» des zones urbanisées et les comtés où la densité excède 1500 par mile carré (579 habitants au km²). Malgré les efforts pour affiner ces critères, on doit constater qu'ils ne tiennent pas compte de l'aspect qualitatif de la structure sociale et économique. On voit dès lors pourquoi les Anglais continuent de nommer villes de petites bourgades de moins de 2000 habitants: c'est qu'elles sont le centre de tout un arrière-pays. A l'inverse, de grandes agglomérations de 20 000 à 30 000 habitants n'ont pas de caractère urbain. C'est le cas de Liévin dans le Pas-de-Calais qui, en dépit de ses 32 000 habitants, n'exerce aucune fonction régionale. L'auteur propose de s'aider dans la recherche du caractère d'une agglomération des renseignements sur la structure professionnelle. Liévin

n'a que moins de 20% de sa population active dans le tertiaire. Pour J.-F. Gravier, la ville est fille du tertiaire. Mais le fait dominant est l'apparition d'un milieu semi-urbain, dont Mourenx est l'exemple le plus frappant, qui est un faubourg semi-urbain perdu dans la campagne. Stigmatisant la ville et ses maux, J.-F. Gravier propose la création de villes-grappe dont on pourrait déterminer la taille optimum tout comme M. Jacques Riboud l'a fait pour les raffineries-grappe. Le monde connaît déjà quelques exemples de villes-grappe: Milan et la région lombarde. Aix-Marseille, etc. Mais c'est la Randstadt Holland qui est, aux yeux de l'auteur, le modèle des villes-grappe.

Les métropoles et l'organisation régionale

Qu'est-ce que la région? L'auteur en donne une définition qui, je le crains, ne nous sera pas de grande utilité: 10 000 à 40 000 km² de surface, rayon de 60 à 120 km., densité minimale de 35 à 40 habitants au kilomètre carré. Ces ordres de grandeur expliquent la renaissance de régions comme la Lombardie, le Piémont, etc. En France, comme l'on sait, il a été créé 21 régions sur la base de critères économiques. Mais on ne compte que 17 ou 18 villes qui méritent le nom de capitale régionale. Encore leur poids est-il fortement limité par Paris qui accapare les centres de décision et les relations internationales. Elles n'ont pas accédé au niveau supérieur de l'armature urbaine, qui caractérise les métropoles. Or, à l'étranger, des villes de moindre population ont un plus grand rayonnement. Genève en est l'exemple type. Cela permet à l'auteur de dire qu'au-delà de 300 000 à 500 000 habitants, le rôle de métropole n'est pas proportionnel à la population, mais dépend de facteurs qualitatifs.

Les métropoles étant rares, même dans les pays de plus de 50 millions d'habitants, l'organisation du territoire ne peut s'ordonner sur ces seuls astres brillants. Un développement harmonieux et complet doit s'appuyer sur un réseau hiérarchisé de centres nerveux, dont la capitale régionale est le chef de file, les autres membres étant les semi-capitales (Angers, Brest, etc.), les centres principaux et les centres secondaires. Chaque membre est classé selon la qualité de ses services.

L'espace français et l'aménagement européen

De tous les pays d'Europe et peut-être du monde, la France est le seul à avoir un peuplement aussi déséquilibré; la situation est d'autant plus paradoxale que l'ensemble du territoire français est doué pour l'activité économique

Crédits 1965 au logement social accordés par la Caisse générale d'épargne et de retraite

51

Au début de 1965, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait fixé à 2250 millions le chiffre des avances qu'elle pourrait mettre à la disposition de ses sociétés de crédit, au prorata de leurs possibilités d'emprunt respectives et pour autant que les disponibilités de la caisse le lui permettent.

Ces avances devaient, comme par le passé, permettre aux sociétés agréées de financer:

les opérations ordinaires;

les achats de maisons construites par les sociétés d'habitations sociales, les communes et les commissions d'assistance publique;

la construction d'habitations destinées à remplacer des logements insalubres.

Elles devaient servir aussi à accroître les disponibilités des sociétés de crédit qui augmenteraient leur capital social ou la quotité libérée de ce dernier.

moderne. De faible densité (84 habitants au km²), elle est la réserve d'espace du Marché commun. Mais pour qu'elle profite pleinement de sa chance, il est indispensable qu'elle sorte des ornières de la centralisation napoléonienne, qui a conduit à une domination de Paris dans tous les secteurs de la vie. Le rééquilibre de l'ensemble national, l'harmonisation de ses structures avec celles de l'Europe, la France ne les obtiendra qu'en pratiquant une politique proche d'une loi antitrust, qui lutterait contre la croissance parisienne.

Conclusion

Tout au long de son étude, l'auteur s'est référé constamment à l'exemple suisse, pour l'opposer au déséquilibre entre Paris et la province. Si nous devons reconnaître que notre pays présente une situation plus favorable, nous ne pouvons nier que de nombreux cantons excentrés ressentent vivement leur état dépendant. Ne serait-il dès lors temps, pour notre pays, de quitter une attitude passive, justifiée à tort par le souci de respecter le fédéralisme, et de rechercher la voie d'un meilleur équilibre régional?

Enfin, circonstance particulière à l'année 1965, le secteur des opérations ordinaires devait être favorisé dans les régions, de développement, et principalement dans le «Borinage Centre» et le «Zuider-Kempen».

En juin 1965, un complément de crédits de 150 millions, dont 100 millions pour les opérations ordinaires et 50 pour les achats de maisons construites par les sociétés agréées de la SNL, les communes et les commissions d'assistance publique, a été décidé par la CGER.

Une seconde tranche complémentaire de 350 millions, se répartissant de la même façon que la précédente à raison de 250 et 100 millions respectivement, a été accordée à la fin d'août, ce qui porte donc à 2750 millions au total les crédits mis par la Caisse d'épargne à la disposition de ses sociétés agréées en 1965.

Les conditions fixées précédemment pour les prêts aux particuliers sont restées d'application, c'est-à-dire que les bénéficiaires sont tenus d'être détenteurs d'un (ou de plusieurs pour le ménage) livret d'épargne ayant produit au moins 1000 fr. d'intérêts au cours des cinq dernières années, avec dérogation à cette clause en faveur des ouvriers mineurs et des cas sociaux caractérisés. Une certaine tolérance est admise à l'égard des candidats acquéreurs des maisons construites par les sociétés agréées par la Société nationale du logement suivant le système PA II (promesse d'acquisition).

On remarquera que, pour les deux tranches complémentaires, qui ont trait exclusivement à l'application de la loi De Taeye, le secteur de la construction individuelle est favorisé au contraire de celui de l'achat aux organismes constructeurs d'habitations sociales ou assimilées.

N'est-il dès lors pas permis de se demander s'il est vraiment opportun de donner la priorité à une construction relativement chère comparativement à celle des sociétés d'habitations, qui, grâce à la construction en série, bâissent à des prix plus avantageux ? Mais il va de soi que dans ces conditions, des moyens financiers supplémentaires devraient également être fournis aux organismes constructeurs pour qu'ils puissent ouvrir plus de chantiers.